

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****N°07/2024**

Date convocation	: 14/05/2024
Nombre de conseillers	
En exercice	: 07

Présents	: 4
Votants	: 4

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mai à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire, Président.

Présents : Mesdames , MONNIER Claudette, RIPOLLÈS Mireille.

Messieurs : LARROQUE Marc, président, CAFFORT Gérard.

Procurations :

Absents : FONTENEAU Véronique, GAL Françoise, DE PASSOS Martinho.

Secrétaire de séance : Monsieur GAFFORD Gérard

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 05 mars 2024

Vu les articles L1111-1 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Considérant qu'il est donnée lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du mardi 05 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** ce document.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Président,
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 31/05/2024
Reçu en préfecture le 31/05/2024
Publié le 03/06/2024
ID :030-213003064-20240528-072024-CCAS